

Commission des Sports du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

4 JANVIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 JANVIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Organisation du colloque sur l'arbitrage»	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Fonctionnement du Fonds des Sports»	4
1.3	Question de M. André-Pierre Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Retraite de Jean-Michel Saive et influences sur le tennis de table»	6
1.4	Question de M. André-Pierre Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Situation du cyclisme féminin»	6
1.5	Question de M. Jean-Pierre Denis à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Automédication des coureurs amateurs»	8
1.6	Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Risques de l'automédication chez les joggeurs»	8
1.7	Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Faits de violence dans le sport qui sont portés en justice»	9

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Organisation du colloque sur l'arbitrage»

M. Philippe Dodrimont (MR). – En juin, lors de la discussion budgétaire, nous avons évoqué l'organisation d'un colloque sur l'arbitrage. Il avait été question que les membres de la commission soient associés à cette organisation ou, à tout le moins, y soient conviés. Finalement, cela n'a pas été fait. Je ne vous le reproche pas, mais je persiste à croire qu'il serait intéressant que les membres de la commission puissent participer à ce genre d'expérience.

Lors de notre discussion du 23 novembre dernier, il a été dit que ce colloque avait réuni près de 150 personnes. Des pistes de réflexion ont-elles été dégagées? Des conclusions ont-elles été tirées?

Le colloque a mis en évidence le rôle prépondérant de l'intégration concrète de l'arbitrage dans l'entraînement sportif tant au niveau du comportement des acteurs sportifs que de la qualité du jeu.

Sur ce point spécifique, des éléments concrets peuvent-ils être avancés?

Vous nous aviez dit, au printemps dernier, que 22 fédérations sportives avaient déposé un projet «arbitrage». Soutiendrez-vous ces projets et de quelle façon? Une sélection a-t-elle été opérée? Quels sont éventuellement les projets retenus? Quelles seraient les perspectives positives en matière d'arbitrage? Faut-il encore rappeler des événements récents pour se convaincre de l'impérieuse nécessité de soutenir toute velléité en faveur de l'arbitrage, quelle que soit la discipline sportive, d'ailleurs.

M. René Collin, ministre des Sports. – Mes services m'ont confirmé que vous faisiez bien partie des listings d'invitation et j'ai demandé que l'on recherche la raison pour laquelle vous ne l'avez pas reçue. Je le regrette, car les membres de la commission sont bien entendu des interlocuteurs de premier choix pour nos organisations.

L'arbitrage, outre son caractère indispensable, est le moyen le plus efficace pour éduquer nos sportifs à une meilleure compréhension de leur discipline et à une analyse plus fine des com-

portements sur un terrain de sport.

L'intervenant français, M. Fabrice Dosseville, de l'université de Caen, avec à l'appui les résultats de ses études de terrain, a ainsi démontré lors du colloque que la qualité même du jeu se trouvait améliorée quand les sportifs étaient initiés aux fondamentaux de l'arbitrage dans leur discipline. Cette initiation n'avait pas pour but premier d'orienter nos sportifs vers l'arbitrage. Indépendamment de l'aspect qualitatif du jeu, M. Dosseville rapportait combien les relations interpersonnelles à l'entraînement ou en compétition s'en trouvaient nettement améliorées.

Outre cette indispensable formation aux bases de l'arbitrage auprès des sportifs, les pistes dégagées à la suite de ce colloque sont les suivantes: intégrer les arbitres aux entraînements collectifs durant la semaine, afin qu'ils s'exercent à siffler; assimiler les arbitres comme faisant partie intégrante du club auquel ils sont affiliés – à cet égard, le FC Nantes dispose d'une page de présentation spécifique sur son site internet que je vous engage à consulter. Autre piste dégagée: développer et renforcer le parrainage des jeunes arbitres; intégrer l'arbitrage de haut niveau dans les plans programmes de nos fédérations sportives et disposer d'un statut spécifique reconnaissant la qualité d'un(e) arbitre international(e). J'ajouterai encore – et cela m'avait d'ailleurs été rappelé lors d'une réunion de commission précédente – que s'il est important de mettre nos sportifs à l'honneur, nos arbitres doivent l'être également – je pense notamment à une série d'arbitres qui seront certainement présents à Rio.

Vous l'avez rappelé, j'avais lancé un appel à projets en matière d'arbitrage auprès de nos fédérations; 22 d'entre elles ont soumis leur projet et se répartiront 147 000 euros. Les différents dossiers ont été analysés par mes services et l'administration, sur la base de cinq axes: la détection, le recrutement, la formation, le haut niveau, la communication-promotion. Chaque axe était ensuite décomposé selon sa pertinence, sa qualité, sa relation avec des partenaires extérieurs, son budget, son impact, sa faisabilité ainsi que sa crédibilité – c'est-à-dire la relation projet-budget-opérationnalisation. Je veillerai prochainement à ce que l'on puisse officialiser et diffuser l'ensemble des projets, puisqu'ils sont source de bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs du monde sportif.

Je voudrais juste mentionner un projet qui a particulièrement retenu mon attention, à savoir celui porté par la Ligue belge francophone d'athlétisme.

Lors des meetings qui durent parfois plusieurs heures, les parents restent souvent de manière oisive dans les gradins. Le projet de la Ligue d'athlétisme consistera à les encourager à devenir des arbitres d'un jour en venant prêter main-forte aux différents officiels en place. Une légère for-

mation leur sera bien sûr prodiguée afin qu'ils disposent des bases nécessaires.

À plus court terme, la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) espère recruter ainsi de nouveaux arbitres, mais aussi dynamiser la présence des parents autour de nos pistes. Il ne s'agit pas d'un vaste plan, mais d'une initiative très concrète poursuivant en outre des objectifs complémentaires.

Comme vous le savez, j'avais lancé, le week-end des 12 et 13 septembre 2015, la première Journée de l'arbitrage accompagnée d'un concours de photographie. Le nom des vainqueurs va être dévoilé dans les toutes prochaines semaines. Plus de deux cents clichés originaux nous sont parvenus, mettant en lumière nos juges et arbitres en compagnie des autres sportifs.

Depuis janvier 2015, mes services, en collaboration avec l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et d'experts en gestion des conflits et de psychologues, ont mis au point, dans le football, le projet pilote «Parents fair-play».

J'ai déjà eu l'occasion de décrire ce projet qui a débuté en septembre dans 21 clubs de football et auquel je crois. Je suis en outre persuadé qu'il sera possible de le transposer en un module applicable à tous les sports collectifs et même individuels, ce qui permettra à un plus grand nombre d'en profiter. Nous en saurons bien sûr plus au fil des mois, lorsque nous aurons pu faire une évaluation complète de ces 21 expériences.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Vous avez, Monsieur le Ministre, abordé plusieurs points essentiels de la problématique de l'arbitrage et je tiens vraiment à vous en remercier. Le projet déposé par la Ligue d'athlétisme est certainement une base de réflexion pour d'autres disciplines sportives. Il y a vraisemblablement moins de conflits directs à arbitrer au niveau de l'athlétisme que dans d'autres disciplines sportives, où le rôle de l'arbitre est différent, mais cela me semble quand même intéressant en raison de la pénurie qui affecte le corps arbitral, notamment pour les rencontres de jeunes, lesquelles doivent régulièrement avoir lieu sans arbitre officiel. Il est donc intéressant de conscientiser les parents à travers d'autres projets, dans des disciplines où l'arbitrage est peut-être un petit peu plus sensible.

Je ne dirai jamais assez le rôle essentiel de l'arbitrage dans l'activité sportive.

Je crois vraiment qu'un travail extrêmement important doit être réalisé. Le colloque que vous avez évoqué faisait évidemment partie de ces missions à remplir. D'autres initiatives doivent certainement être mises en place, comme une première journée de l'arbitrage ou encore, comme vous le suggérez, la mise à l'honneur des arbitres. Nous continuerons à vous encourager dans cette voie et nous sommes évidemment à votre disposition pour participer à de telles manifestations. C'est un rôle

que tous les membres de cette commission rempliraient avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. Je vous remercie pour tout ce qui a été réalisé et dont vous nous avez fait part dans votre réponse.

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Fonctionnement du Fonds des Sports»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous avons l'occasion d'évoquer au moins deux fois par an la question du Fonds des Sports qui nous semble quelque peu complexe – les représentants de l'opposition ne sont pas les seuls à le dire. Il n'est pas toujours facile, pour le parlementaire, de bien se rendre compte de la manière dont fonctionne ce Fonds des Sports qui représente une masse d'argent considérable. On se doute que des répartitions s'opèrent au gré de ce que M. le ministre juge utile. Ce faisant, il assume la politique qui est la sienne. Soyez convaincu que nous ne critiquerons jamais sa liberté d'action.

Néanmoins, étant donné les montants importants concernés, ce fonds doit fonctionner sur la base de critères de ventilation précis et nous devons aussi pouvoir remplir notre mission de contrôle. Quelles sont les missions du Fonds des Sports? Quelles sont ses sources de financement? De quelle manière les aides sont-elles octroyées et ventilées? J'aimerais obtenir des informations plus précises que celles communiquées au cours des débats budgétaires.

M. René Collin, ministre des Sports. – Cette question est brève, mais entièrement légitime. Ma réponse sera un peu plus longue.

Les fonds budgétaires, vous le savez, constituent une dérogation au principe d'universalité des recettes, permettant d'affecter certaines d'entre elles à des dépenses déterminées. Ils doivent être créés par un décret.

Le Fonds des Sports a été créé par le décret-programme du 21 décembre 2004, dont l'article 1^{er} modifie le décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française. À sa création, il a été affecté d'un indice C.

Il existe en effet trois catégories de fonds: les fonds A, les fonds B et les fonds C. La catégorie fait référence au mode de disposition des avoirs des fonds et au mode de paiement des dépenses.

Outre le Fonds des Sports, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte sept fonds budgétaires de catégorie C: le Fonds de la Loterie nationale, celui des Prêts d'études, celui des Centres de lecture publique de la FWB, celui du Centre culturel Marcel Hicter de la Marlagne, celui du Centre de formation de Rossignol, le Fonds des Prêts au personnel et, enfin, celui pour la formation des cadres culturels.

La catégorisation C d'un fonds est généralement liée au caractère décentralisé des comptables en charge de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

Dans le cas du Fonds des Sports, celui-ci est alimenté notamment par les recettes effectuées par les dix-neuf centres sportifs et les six centres de conseil provinciaux, qui effectuent également les dépenses qui les concernent.

Les services de l'administration ne peuvent isoler, dans le programme informatique actuellement utilisé, la part des recettes relevant uniquement des stages. Cette lacune devrait être prochainement corrigée. Je le souhaite vraiment. J'ai demandé à mon administration d'examiner l'opportunité de recourir à une comptabilité analytique.

Vous souhaitez, Monsieur Dodrimont, connaître l'objet exact des différentes dépenses. Il s'agit d'un crédit variable, destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives. La base réglementaire est le décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires des dépenses de la Communauté. Concrètement, ces dépenses portent sur les éléments suivants: des locations de salles, les quotes-parts dans les copropriétés au sein des ASBL (Liège, Louvain, Neufchâteau, Woluwe...), la promotion des activités sportives (plan «Football», plans-programmes), le sport pour tous (Rétho trophée, Trophée Commune sportive...), l'organisation des cours de moniteurs, les centres du conseil du sport, la restauration des centres ADEPS, leurs activités, la rémunération des moniteurs, l'entretien des véhicules de ces centres et l'achat de matériel pour ceux-ci.

Ma réponse comporte des chiffres très précis. Je vais rapidement les citer, mais je communiquerai le document aux parlementaires qui le souhaitent.

Je commencerai par les dépenses. Pour les dépenses globales, il s'agit, pour 2014, de 27 063 266 euros et, pour 2015, de 23 010 560,73 euros. Quant au poste relatif aux indemnités et aux frais de séjour, il s'agit, pour 2014, de 94 050 euros et, pour 2015, de 62 000 euros. Pour les locations de salles et travaux divers, il s'agit, pour 2014, de 1 183 500 euros et, pour 2015, de 1 142 000 euros. Quant aux frais de copropriété, le montant est de 490 000 euros pour les deux années. Concernant les frais d'énergie, le montant est de 875 000 euros pour les deux années. Dans le poste «Divers», les dépenses s'élèvent à 137 490,51 euros pour 2014 et à 54 378,6 euros pour 2015.

Pour les déplacements internationaux, il s'agit de 19 000 euros en 2014 et 19 247 euros en 2015. Pour la promotion, il s'agit de 162 650 euros en 2014 et de 164 764,45 euros en 2015. Un montant de 9 045 895,49 euros en 2014 et de 4 892 266 euros en 2015 a été affecté à la

promotion du sport, entre autres au plan «Football». Vous comprendrez tout à l'heure pourquoi il existe une telle différence. Le cyclisme-TRW a bénéficié d'une somme de 1 515 730 euros en 2014 et de 1 534 070 euros en 2015; les centres sportifs, de 5 850 000 euros en 2014 et de 6 millions en 2015; le service Sport pour tous, de 144 950 euros en 2014 et 146 834 euros en 2015. Les rémunérations s'élevaient à 3 545 000 euros en 2014 et à 3 630 000 euros en 2015.

J'aborderai plus rapidement le volet des recettes. Les recettes globales s'élevaient à 16 864 904 euros en 2014 et à 16 903 806 euros en 2015. Les recettes diverses, dont la Loterie nationale, se montaient à 3 363 003 euros en 2014 et à 3 738 373,2 euros en 2015. Les recettes «Sport pour tous» atteignaient 42 750,62 euros en 2014 et 39 500,62 euros en 2015. Pour les centres sportifs, les recettes se sont chiffrées à 8 972 347,89 euros en 2014 et à 9 062 347,89 euros en 2015. Pour les centres de conseils du sport, il s'agit de 63 585,20 euros en 2014 et de 63 585,20 euros en 2015.

Je précise que le calcul est toujours en cours pour certains postes de 2015. Les chiffres devront donc être affinés.

Pour parfaire votre information, j'ajouterai que la dotation de la Loterie nationale s'est élevée à 3 452 800 euros en 2014 et à 3 382 920,80 euros en 2015. Les partenariats privés sont de l'ordre de 40 000 euros en 2015, contre 75 000 euros en 2014.

Quant aux plans sportifs, ils ne bénéficient qu'aux clubs disposant d'équipes de jeunes. Je ne reviendrai pas sur les différents critères propres à chacune des disciplines qui permettent le calcul du montant alloué. Le plan «Football» a bénéficié, en 2014, de 1 736 200 euros à charge du Fonds des sports et, en 2015, de 1 800 000 euros. Le hockey, le judo et le handisport n'ont émarginé au Fonds des Sports qu'en 2014 et ont été imputés sur le budget ordinaire en 2015.

Cela explique, entre autres, l'écart assez important que j'ai souligné tout à l'heure dans le poste des dépenses relatif à la promotion du sport.

N'oublions pas le financement de la quote-part de la Fédération Wallonie-Bruxelles du projet *Be Gold* à concurrence de 500 000 euros, à charge du fonds. Comme vous le savez, pour les Jeux olympiques, j'avais obtenu, lors du conclave budgétaire, les moyens nécessaires pour couvrir les frais des francophones l'été prochain. Le coût s'élève à près de 1,6 million d'euros, sportifs paralympiques compris, et une provision d'un peu plus de 800 000 euros avait déjà alimenté un compte spécifique. Le fonds ne sera dès lors pas impacté par cette aventure sportive que l'on espère tous fructueuse, en ce début d'année.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie le ministre pour cette réponse tout à fait transpa-

rente. Je pense qu'elle corrige les lacunes qu'il évoque par rapport au logiciel comptable qui ne permet pas une ventilation comme celle qu'il vient d'effectuer. Il est intéressant, dans le cadre de notre travail de parlementaire, de pouvoir disposer des éléments qu'il a fournis.

J'analyserai dans le détail les chiffres que vous venez de citer. Je reviendrai éventuellement sur l'un ou l'autre d'entre eux. J'ai déjà pu isoler les principaux montants, tant pour les dépenses que pour les recettes. Ils étaient connus et sont importants dans le cadre des politiques à mener. Je vous poserai ultérieurement l'une ou l'autre question permettant d'obtenir des renseignements complémentaires sur certaines affectations qui semblent parfois un peu disproportionnées. Je salue en tous cas votre effort de transparence.

1.3 Question de M. André-Pierre Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Retraite de Jean-Michel Saive et influences sur le tennis de table»

M. André-Pierre Puget (PP). – La retraite internationale de Jean-Michel Saive est un événement particulier dans la vie sportive belge, tant le pongiste aura marqué le sport de son empreinte. En témoigne son immense palmarès: sept participations aux Jeux olympiques, vingt aux championnats du monde, 515 jours à la place de numéro un mondial, un titre de champion d'Europe, 25 titres de champion de Belgique, des titres européens avec La Villette de Charleroi. Je pense que nous pouvons tous saluer à la fois la longévité du sportif, les résultats obtenus et surtout le rôle d'exemple qu'il a toujours eu à cœur d'endosser.

Le fair-play et l'accessibilité de Jean-Michel Saive sont reconnus.

Malheureusement, la retraite d'un tel champion risque de plonger le tennis de table belge dans une situation difficile. La relève se fait attendre. Les clubs, comme tous les clubs de sport, connaissent certaines difficultés. Heureusement, il y a une éclaircie dans la grisaille: notre grand espoir, la Bruxelloise Lindsay Davos, est partie se perfectionner en Chine.

Peut-on intégrer Jean-Michel Saive dans les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour promouvoir le fair-play? Comment soutenir le tennis de table qui, en perdant sa figure de proue, risque de sombrer dans l'anonymat, à l'heure où ce sport est dominé par les Chinois?

M. René Collin, ministre des Sports. – Cette discipline est en effet dominée depuis toujours par la Chine. Il s'agit du sport national dans ce pays et le réservoir de joueurs y est inépuisable. Comme tous les passionnés de sport, je ne peux que regretter la décision de Jean-Michel Saive. Nous espé-

rions tous le voir se qualifier pour ses huitièmes Jeux olympiques. Néanmoins, je comprends sa décision, vu son âge et les multiples activités qu'il mène de front sur les scènes nationale, européenne et internationale, afin d'apporter son expérience dans les structures du mouvement sportif. Les fonctions qu'il occupe au niveau international montrent d'ailleurs tout le crédit dont il jouit auprès des autres athlètes dont il est un porte-parole extrêmement écouté.

Jean-Michel Saive apporte également son expertise à mon cabinet au sujet du sport de haut niveau. Nous en reparlerons dans les prochaines semaines avec les conclusions des travaux de la coupole qu'il aura contribué à animer. Il m'a annoncé qu'il continuerait à évoluer dans son club du Logis Auderghem qui domine actuellement le classement en superdivision. Il reconnaît parfois lui-même que sa présence ininterrompue pendant plus de 25 ans a peut-être freiné l'éclosion de certains jeunes joueurs talentueux, un peu comme on pourrait «reprocher» à Eddy Merckx d'avoir empêché l'un ou l'autre cycliste pourtant performant de se constituer un beau palmarès.

Depuis quelques années, Jean-Michel Saive est le directeur technique de la Fédération francophone de tennis de table qui nourrit le projet d'un centre de formation, afin d'amplifier le travail de terrain qui porte ses fruits auprès de nos jeunes francophones.

Nous comptons près de 18 000 pongistes en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi mes services, en collaboration avec la Fédération, planchent sur la définition d'une série de mesures, afin d'intensifier la dynamique et d'assurer l'éclosion de plusieurs talents, travail qui prendra certes du temps, sans oublier que la concurrence internationale est rude et qu'il conviendra également de ne pas toujours se référer au prodigieux palmarès de Jean-Michel Saive pour établir des comparaisons qui n'auront pas toujours lieu d'être.

Concernant son action dans les programmes en matière de fair-play dans le sport, je peux déjà vous dire qu'il est déjà bien présent et actif dans cette thématique qui lui tient particulièrement à cœur.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je remercie le ministre pour ses réponses. J'avoue que je ne connais pas personnellement M. Saive et que je ne fais pas ici sa promotion. J'estimais simplement qu'il incarnait une image bienfaisante du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que vous en avez pris conscience, Monsieur le Ministre.

1.4 Question de M. André-Pierre Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Situation du cyclisme féminin»

M. André-Pierre Puget (PP). – L’histoire de Molly Meyvisch m’a particulièrement interpellé. Cette jeune athlète fait partie, depuis deux ans, de la formation Lotto-Soudal Ladies, pendant féminin de la formation cycliste professionnelle masculine. Elle rejoindra l’équipe italienne Seretto-Footon l’année prochaine.

Dans le même temps, la jeune fille va perdre son contrat Rosetta, par manque de résultats. Ce contrat lui garantissait un revenu fixe tout au long de la saison. Il n’en sera rien. Évidemment, il faut intégrer ce cas dans un débat plus général, celui des aides accordées aux sportifs d’abord et celui du sport féminin ensuite, tant celui-ci semble être le parent pauvre du sport, notamment en matière de retransmissions télévisées, celui de nos équipes enfin, puisque la championne doit aller trouver son bonheur en Italie. Vous savez que je suis attaché au sport comme école de vie. Cela m’incite donc à vous poser plusieurs questions. Quelles sont les aides apportées par la Région au cyclisme féminin? Comment développer le sport féminin, et plus spécialement les disciplines que l’on associe à tort à leur volet masculin? Comment éviter que nos championnes aillent trouver leur bonheur à l’étranger?

M. René Collin, ministre des Sports. – Monsieur le Député, votre question aborde des thématiques spécifiques.

Vous parlez d’abord du sport de haut niveau et du soutien que la FWB lui accorde afin que nos athlètes puissent s’épanouir et atteindre des performances.

Comme vous le savez, ce sont nos fédérations reconnues qui introduisent leurs propositions, pour les contrats de sportifs de haut niveau et pour les statuts, auprès de la cellule Sport de haut niveau de mon administration. Chaque fédération analyse en interne le bien-fondé de soumettre à l’analyse de mes services une reconduction, une revalorisation, une diminution voire une nouvelle candidature.

Ces candidatures reposent sur un potentiel affirmé à l’émergence au plus haut niveau (Championnat d’Europe, Championnat du Monde ainsi que les Jeux olympiques) ou la confirmation de la présence de l’athlète au plus haut niveau. Il n’est dès lors pas question de genre ni de dire, par exemple, que l’on veut davantage de contrats féminins ou masculins. Notez cependant que sur les 86 sportifs sous contrat en 2015, il y avait 21 sportives féminines.

L’analyse repose sur l’interaction entre les résultats de 2012 à 2014, les objectifs 2015 ainsi que leur réalisation. Ces objectifs sont définis d’un commun accord entre l’athlète, sa direction technique et la cellule de haut niveau.

Des entretiens fonctionnels viennent compléter, en fin d’année, un travail de terrain de mes services qui s’échelonne tout au long de l’année.

Ces entretiens visent à déterminer ce qui fonctionne ou non, tant d’un point de vue sportif qu’extrasportif ou structurel, par rapport aux conditions d’entraînement, à l’encadrement ou à d’autres paramètres.

L’approche est donc holistique afin de permettre à l’athlète ainsi qu’à son staff d’opérer les ajustements nécessaires sur différents plans, pour poursuivre sa progression vers le plus haut niveau, voire de consolider sa place au niveau mondial.

Comme vous le mentionnez, la jeune cycliste que vous évoquez n’a pas rencontré les objectifs fixés d’un commun accord. Je ne peux bien évidemment que lui souhaiter d’avoir une année sportive plus performante et de pouvoir ainsi entrevoir d’autres perspectives de carrière.

Concernant le sport féminin en général, je lancerai tout prochainement une campagne de promotion spécifique ainsi qu’un appel à projets auprès de nos fédérations. Ce sera peut-être l’occasion pour la FCWB d’enclencher un programme spécifique auprès des jeunes filles. Toutefois, les changements physiques entraînés par la pratique assidue de la route ainsi que l’exigence de cette discipline freinent régulièrement l’attrait du cyclisme auprès des jeunes femmes qui se reconnaissent souvent davantage dans d’autres disciplines comme le basket, le hockey, le volley, l’équitation ou la gymnastique, où l’on voit énormément de jeunes athlètes féminines éclore et progresser.

Si, bien évidemment, ce public a tendance à s’éloigner du sport à l’adolescence, force est de constater qu’à l’entrée des études supérieures ou au terme de celles-ci, nos femmes reprennent le sport, mais généralement dans les structures non reconnues comme pour le jogging et le fitness.

Je postule également que la mise en valeur de nos championnes – je pense entre autres à Charline Van Snick ou à Nafi Thiam – ne pourra qu’inciter le public féminin à s’adonner le plus régulièrement possible à la pratique sportive et ce, au travers d’un concept simple: la recherche du bien-être.

Je compte m’inspirer de la campagne de Sport England *This Girl Can* qui encourage les femmes et jeunes filles à pratiquer un sport, quel que soit leur niveau ou la perception qu’elles peuvent avoir de leur corps. La vidéo réalisée a été vue par plus de 13 millions de personnes! L’étude sur laquelle repose cette campagne démontre que 75 % des femmes et jeunes femmes de 14 à 40 ans souhaitent pratiquer du sport ou plus de sport, mais qu’elles sont freinées dans leur élan par le regard d’autrui, tant au niveau de leur propre corps qu’au niveau des jugements d’un autre âge qui n’admettent pas qu’une femme transpire ou pratique tel ou tel sport jugé plus masculin.

Cette campagne se veut positive. Elle témoigne que toutes les femmes et jeunes femmes

peuvent s'adonner au sport et y prendre du plaisir. L'idée était de briser des préjugés. Lors d'auditions, nous aurons l'occasion de reparler, dans les semaines qui viennent, de la pratique sportive des femmes, tant à un haut niveau que dans la vie quotidienne.

M. André-Pierre Puget (PP). – Je remercie le ministre de sa réponse et je me réjouis de voir cette campagne tant à la télévision que sur les réseaux sociaux;

1.5 Question de M. Jean-Pierre Denis à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Automédication des coureurs amateurs»

1.6 Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Risques de l'automédication chez les joggeurs»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Le jogging connaît aujourd'hui un engouement extraordinaire. Il suffit de se rendre dans le Parc Royal de Bruxelles pour se rendre compte que cette pratique compte de plus en plus d'adeptes. Certains ne savent plus s'en passer, au point de ne plus pouvoir l'interrompre, même en cas de blessure.

Une étude du service Santé publique du CHU de Liège souligne l'importance du nombre de coureurs amateurs qui prennent des médicaments sans l'avis préalable d'un médecin. Près d'un amateur de course à pied sur trois consomme régulièrement des médicaments, principalement des antidouleurs et anti-inflammatoires, et 10 % d'entre eux en prennent pour augmenter leurs performances.

Cela n'est pas sans risque car ces personnes peuvent aggraver leurs blessures ou développer les effets secondaires de ces médicaments. Le sport est bon pour la santé, mais à condition de ne pas en abuser et de ne pas se soigner n'importe comment.

Monsieur le Ministre, la prévention reste le meilleur moyen d'encourager ces personnes à consulter un médecin pour avoir son aval lors de la prise de médicaments. Cependant, s'agissant d'un sport que l'on peut pratiquer n'importe où et dans lequel on retrouve beaucoup d'amateurs ne faisant pas de compétition, il est difficile de cibler des lieux pour les sensibiliser aux risques qu'ils encourent.

En plus de ces coureurs amateurs, je pense également aux adeptes des salles de fitness dont une partie n'offre pas un encadrement professionnel.

Quels moyens pourriez-vous mettre en œuvre pour répondre aux constats de cette étude? Ne

serait-il pas intéressant que vous réalisiez un travail, en partenariat avec votre collègue de l'Éducation, en vue de sensibiliser les jeunes, par exemple durant leurs heures de cours de gym?

M. François Desquesnes (cdH). – Effectivement, l'étude réalisée par l'université de Liège démontre les risques et dérives liés à l'automédication ou à la prise d'adjuvants. Cela concernerait 30 % des joggeurs, ce qui n'est pas anodin.

De plus, 5 à 6 % des produits utilisés sont qualifiés de produits dopants, qu'il s'agisse d'analgésiques ou de produits bronchodilatateurs. Cet aspect est interpellant.

Ce dopage peut être présent «à l'insu de son plein gré», selon la formule bien connue. Certaines personnes ont effectivement utilisé un médicament sans savoir qu'il avait des effets dopants.

Ce qui est surprenant dans l'étude, c'est la surreprésentation du nombre de cas parmi les sportifs pratiquant en clubs. Il y a donc, d'une part, les sportifs qui agissent de façon individuelle et qui commettent une erreur d'automédication compréhensible et, d'autre part, les sportifs pratiquant en club. Les clubs sont censés offrir un encadrement ainsi qu'un minimum d'informations. Or il semble que la pratique de l'automédication soit plus importante dans ces clubs.

Cela pose question: si les chiffres se confirment à plus grande échelle, cela signifie que certains praticiens utilisent des médicaments à des fins autres que curatives ou thérapeutiques. L'effet dopant est alors clairement recherché.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur ces chiffres?

Comment comptez-vous agir puisqu'il semble nécessaire de sensibiliser les sportifs amateurs, particulièrement ceux qui fréquentent les clubs, aux méfaits provoqués par ces substances?

L'aile francophone de l'ONAD (Organisation nationale antidopage) a-t-elle les moyens d'intervenir sur ce terrain? Quelles sont ses capacités de contrôle et de sanction en cas d'infraction?

La commission de Prévention des risques pour la santé dans le sport agit-elle et prévoit-elle d'intégrer cette question dans le cadre de ses travaux?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je me suis déjà exprimé sur ce thème à plusieurs reprises dans cette commission et ma vision reste plus que jamais la même: il faut à tout prix éviter qu'un sportif, comme tout citoyen d'ailleurs, ait recours à l'automédication.

Outre le fait que certains produits ingurgités sont sur la liste des produits dopants, la prise de médicaments sans concertation avec un profes-

sionnel de la médecine peut entraîner à terme des problèmes médicaux sérieux.

Citons par exemple les anti-inflammatoires, qui peuvent provoquer une insuffisance rénale, ou encore les aspirines qui, prises de manière inconsidérée, peuvent engendrer des indisponibilités plus longues en cas d'entorses ou de lésions musculaires puisqu'elles agissent comme un anticoagulant sanguin et obligent donc l'organisme à résorber un volume de sang plus important.

L'ONAD peut réaliser des contrôles sur des sportifs amateurs – ils représentent 30 % des sportifs contrôlés en FWB. À la suite d'un contrôle antidopage, ceux-ci peuvent demander une autorisation à usage thérapeutique rétroactive. Pour le reste, l'ONAD peut juste recommander aux sportifs de renoncer à l'automédication et aux compléments alimentaires.

J'ai toutefois demandé à mon administration de concevoir, en collaboration avec l'ONAD, une plaquette d'informations sur les dangers de l'utilisation de produits dopants et des produits habituellement utilisés en automédication, comme l'aspirine, les anti-inflammatoires, la codéine, etc. Cette brochure sera à la fois simple, didactique, compréhensible et pourra être diffusée par courriel à l'ensemble de nos sportifs.

Pour lutter concrètement contre ce phénomène, malheureusement de plus en plus répandu, j'ai fait inscrire dans l'avant-projet d'arrêté «fitness» une disposition prévoyant l'obligation, pour les exploitants de salles désireux d'obtenir le label, de sensibiliser «les sportifs aux bénéfices d'une alimentation saine et aux risques liés à la consommation de compléments alimentaires».

Quant à la commission de Prévention des risques, qui s'est réunie le 11 décembre dernier, elle continue à progresser dans l'exécution des missions que le gouvernement lui a confiées, notamment en ce qui concerne le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive et la classification des sports en sports à risques particuliers, sports à risques extrêmes et sports de combat.

Il a été question de l'automédication lorsque les membres ont été priés d'émettre un avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret «fitness». La commission a d'ailleurs salué unanimement ma volonté d'obliger les salles désireuses d'obtenir le label à sensibiliser leurs pratiquants aux risques de l'automédication et de la prise de compléments alimentaires.

Les déviances dans le sport feront l'objet d'un colloque que mes services organiseront dans le courant de l'année 2016.

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Je me félicite, Monsieur le Ministre, que cette préoccupation soit également la vôtre. J'attends avec impatience de voir cette plaquette qui, je suppose, sera diffusée dans une large mesure auprès des clubs sportifs et

des associations pratiquant le sport, afin de sensibiliser la jeunesse et les citoyens en général aux risques de l'automédication.

M. François Desquesnes (cdH). – Je retiens, comme mon collègue, la diffusion de cette plaquette d'information qui est un élément fondamental.

Je pense que la plupart des gens qui deviennent des utilisateurs de ces produits ne l'ont pas fait de manière intentionnelle.

Par contre, je note qu'il est impossible actuellement de sanctionner des sportifs amateurs pris en flagrant délit de dopage – du moins, si j'ai bien compris vos propos. Si tel est le cas, cet élément pose question. Selon moi, il serait légitime qu'une sanction puisse être prise à l'encontre d'un sportif, même amateur, dopé, par exemple l'exclusion de toute fédération sportive pendant un certain temps. Cette attitude permettrait d'adresser un signal clair à l'attention des sportifs, y compris amateurs, sur les dangers et le caractère anormal de l'usage de produits dopants.

1.7 Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Faits de violence dans le sport qui sont portés en justice»

M. Yves Evrard (MR). – La multitude de l'offre sportive ne cesse de croître. En outre, les mentalités des pratiquants et des supporters propres à chaque discipline sont souvent spécifiques et, par ailleurs, évoluent. Des sports les plus populaires comme le football n'échappent pas à cette règle.

Malheureusement, cette évolution se traduit aussi par des aspects plus négatifs, comme l'augmentation de l'agressivité des pratiquants. À cet égard, une faute commise sur le terrain de jeu est souvent sanctionnée par les fédérations respectives. C'est ainsi que tout acte de violence ou tout geste déplacé peut faire l'objet de sanctions de la part de l'Union belge de football. Tout cela se règle généralement en interne, en dehors de tout ordre juridique étatique.

Or, tout récemment, un joueur de football victime d'un geste très violent a décidé de porter plainte devant le tribunal. Ce cas risque de déboucher sur une jurisprudence, en fonction du résultat de la décision attendue, selon la presse, dans le courant de ce mois.

Monsieur le Ministre, j'aurais aimé avoir votre sentiment par rapport à cette situation nouvelle.

D'une manière plus générale, la lutte contre la violence dans le sport doit-elle, selon vous, être menée en interne ou, au contraire, ces infractions doivent-elles faire l'objet de poursuites, comme pour un citoyen lambda?

Plus spécifiquement, vous avez proposé de nombreux plans et actions en faveur de la lutte contre la violence dans les stades, que ce soit au niveau des spectateurs, des parents, des fans. Ce n'est manifestement pas suffisant puisque chaque week-end, on assiste à des gestes déplacés ou encore à des agressions physiques sur les terrains. Cela plaide pour une intensification des efforts de sensibilisation, voire pour une responsabilisation des clubs via l'octroi des subsides.

Vous le savez, dans une province qui vous est chère, Monsieur le Ministre, nous avons assisté à un spectacle affligeant, lorsque la rencontre entre Orgeo et Transinne a tourné au match de boxe, des événements que tout le monde a pu voir sur les médias nationaux. On ne peut accepter de tels débordements qui ne sont d'ailleurs pas l'apanage des milieux professionnels.

Lors de certaines rencontres de niveau provincial, on assiste à des phénomènes que l'on peut qualifier d'inadmissibles où, parfois, l'arbitre reste indifférent à une série de propos tenus soit par les joueurs soit par les spectateurs. J'ai notamment assisté à des rencontres où l'on incite les joueurs à commettre une petite faute «nécessaire» et à poser des gestes antisportifs, qui ne sont finalement jamais sanctionnés.

Quelles mesures prendrez-vous en 2016 pour réagir de manière efficace à de tels faits?

M. René Collin, ministre des Sports. – Votre question comporte deux éléments. Le premier a trait à l'éventuelle judiciarisation des fautes de jeu. Le second concerne la violence dans le sport.

La notion de «faute» en matière sportive est particulièrement spécifique. Dans certains sports, certains contacts sont vigoureux et des coups peuvent être portés à l'adversaire.

Juridiquement, lors de la pratique de leurs sports, les sportifs – affiliés à une fédération qui a son propre règlement et ses propres statuts – acceptent les «risques normaux» inhérents à la discipline. Dès lors, le sportif, sans consentir au dommage lui-même, accepte de courir certains risques. Cependant, ce risque accepté ne signifie pas qu'aucune faute civile et/ou pénale ne peut être commise par l'un de ses adversaires.

En Belgique, la jurisprudence limite l'acceptation des risques aux risques normaux générés par l'activité et par le respect des règles du jeu et à l'absence de violation d'une règle éthique ou même de prudence.

Le droit commun de la responsabilité civile tel qu'exposé dans les articles 1382 et suivants du Code civil s'applique à tous, même lorsque l'on revêt un maillot de sport.

En application de ces principes, un joueur peut donc faire l'objet d'une plainte pénale pour coups et blessures volontaires – article 398 du Code pénal – ou involontaires – article 418 du

Code pénal – et/ou d'une action en dommages et intérêts devant le juge civil, si sa responsabilité civile est engagée sur la base du droit commun de la responsabilité: articles 1382 et suivants, où il faudra prouver une faute, un dommage, un lien de causalité entre la faute et le dommage.

L'exemple que vous donnez provient du match qui s'est déroulé entre Beauraing et Yvoir, le 9 mars 2014.

Lors de ce match, le gardien de but de Beauraing a effectué une sortie dans les pieds de l'attaquant adverse, lui occasionnant une fracture du tibia et du péroné. La victime a été hospitalisée durant vingt-quatre jours, a subi trois opérations et est restée en incapacité de travail jusqu'à février 2015. Elle a porté l'affaire devant les tribunaux et le parquet de Namur a requis, devant le tribunal correctionnel de Dinant, six mois de prison à l'encontre du gardien, poursuivi pour coups et blessures volontaires avec préméditation, alors que, pour la défense, il y a lieu de requalifier les faits en coups et blessures involontaires. Le jugement final devrait intervenir sous peu.

Chaque fédération possède une instance disciplinaire permettant de sanctionner tout sportif qui s'écarte des règles prescrites dans les règlements internes. Cependant, tout sportif peut porter une action civile devant les tribunaux, en plus de la sanction infligée au sportif fautif par une commission disciplinaire.

Le cas que vous évoquez n'est pas le premier. En tant qu'avocat, j'ai eu à connaître, devant les tribunaux correctionnels, d'affaires où le procureur du Roi avait d'initiative poursuivi un joueur qui, en dehors des risques inhérents au jeu, avait asséné un coup de poing volontaire, en dehors d'une phase de jeu, à un autre joueur.

J'ai aussi connu des cas où c'est sur plainte de la victime que le sportif responsable a été convoqué devant le tribunal correctionnel. Des jugements divers ont été émis; la jurisprudence estimant qu'il pouvait s'agir de risques normaux ne donnant pas lieu à condamnation ni même à poursuite, ou d'un risque totalement anormal, même sur un terrain de sport, auquel cas le droit commun doit être appliqué. Le Code pénal et le Code civil, en ce qui concerne les dommages civils, sont alors de règle, quels que soient les règlements des fédérations sportives.

Du reste, la question que vous avez posée l'avait été, en d'autres termes, par *La Libre Belgique*, le 11 décembre dernier. Le journaliste avait interrogé deux observateurs différents et intitulé son article «Du terrain de foot à une peine de prison pour un tackle?». La personne qui a répondu «oui» a bien précisé que le cadre était celui du respect de la loi et de la jurisprudence.

Donc, ce qui est important, c'est d'apprécier ce que l'on appelle les «risques normaux» du jeu.

En ce qui concerne les faits de violence et la

lutte incessante qu'il faut mener contre ceux-ci, vous avez rappelé que nous avons encore eu un très mauvais exemple en fin d'année, lors du match de troisième provinciale entre Transinne et Orgéo dont les images ont fait le tour de la toile. J'ai d'ailleurs demandé à mon administration de suspendre le paiement des subsides relatifs au Plan football pour le club concerné – l'autre club n'ayant pas rentré de dossier –, tant que le comité provincial du Luxembourg n'aurait pas traité l'affaire. Et j'espère que le comité provincial du Luxembourg prendra des sanctions exemplaires dans le cadre de son autonomie, après avoir identifié les responsabilités.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai accordé une importance toute particulière à l'éthique et au fair-play.

Pas moins de 21 clubs participent au projet «Parents fair-play» dont j'ai évoqué les modalités tout à l'heure. La promotion du fair-play est un travail d'ampleur et ce, à différents niveaux. C'est pourquoi un processus d'évaluation de la loi «football» est en cours avec mes homologues flamand et fédéral. Nous comptons bien mener une campagne conjointe, avec l'appui de l'URBSFA et de la Pro League.

De multiples actions sont aussi menées à plus grande ou plus petite échelle, notamment au travers du Panathlon. Je les soutiens, afin de permettre leur concrétisation. Je rappelle également notre première Journée de l'arbitrage, toutes disciplines confondues, des 12 et 13 septembre dernier qui a rencontré un joli succès.

Le fair-play est l'un des fondements essentiels de la politique sportive et donne lieu à des actions concrètes. Je le rappellerai encore dans les tout prochains jours, lors de différents grands événements.

M. Yves Evrard (MR). – La première partie de ma question suscite un débat juridique sur ce qu'il faut considérer comme des risques normaux et des faits de jeu inhérents à chaque discipline. En tant que juriste, vous connaissez mieux que quiconque tous les rouages de la justice. Il n'en reste pas moins utile de préciser ces notions. Il convient aussi de rappeler aux sportifs que mettre son poing dans la figure d'un adversaire lors d'un match de football ne saurait être considéré comme un risque normal ou un fait de jeu acceptable. Tous les pratiquants qui dépassent les bornes sont passibles de peines importantes. Il reste indéniablement un travail de sensibilisation à accomplir.

Quant à votre plan «Fair-play», j'ai eu le plaisir de le découvrir lorsque vous êtes venu le présenter dans les 21 clubs sportifs. En paraphrasant Gainsbourg avec ses «petits trous, des petits trous, toujours des petits trous», je dirais toutefois que nous sommes constamment face à «des plans, toujours des plans», mais que concrètement, sur le terrain, les débordements subsistent. Un cas précis a fait le buzz. La semaine suivante, j'ai aussi été

surpris d'entendre le long d'un terrain de football des propos inadmissibles qui pourtant ont laissé l'ensemble des spectateurs, du corps arbitral et des dirigeants de clubs tout à fait insensibles. C'est comme si des exhortations telles que «Fais la faute nécessaire!» étaient devenues une banalité. De tels propos sont source de tensions qui, dans les cas les plus graves, dégénèrent en bagarres générales.

Établir un plan est une bonne chose, mais il existe d'autres leviers d'action que vous devez utiliser. Vous avez évoqué la suppression des subsides. Personnellement, je reste convaincu que les plans doivent s'accompagner de mesures de récompense ou de sanction selon le cas, voire de la désignation d'observateurs neutres qui seraient présents au bord du terrain pour adresser des rappels à l'ordre. Il faut absolument faire comprendre aux clubs, aux dirigeants et au corps arbitral que les propos outranciers des joueurs et des spectateurs ne peuvent être tolérés. Au besoin, il faut aborder cette question dans la formation des arbitres. Vous pourrez en parler avec Marcel Javaux, président du Comité provincial de football du Luxembourg lorsque vous le rencontrerez. En tant qu'ancien arbitre, il en connaît un bout à ce sujet.

M. René Collin, ministre des Sports. – Votre réplique donne à penser que rien n'a été fait, ce que je conteste. Peut-être n'avez-vous pas entendu les multiples mesures prises que j'ai déjà décrites plusieurs fois. Il ne s'agit pas de vœux pieux, mais d'actions extrêmement concrètes. Les décisions ont été prises avec les fédérations et les comités provinciaux. Je vous ai dit que l'expérience menée dans 21 clubs n'était pas une initiative en l'air et devait faire l'objet d'une évaluation extrêmement précise. Des scientifiques sont associés à la démarche appelée à être généralisée.

En outre, vous n'ignorez pas que le sport vit au cœur de la société et qu'il épouse les aspects positifs et négatifs de la personnalité humaine. Vous ne rêvez certainement pas de voir un monde de Bisounours sur les terrains de sport. Il existera toujours des problèmes, mais nous faisons tout pour les éradiquer autant que possible.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai souvent entendu un souhait: sanctionner, notamment financièrement, les clubs ou les individus si ceux-ci sont identifiés, lorsque le reproche est objectivé et avéré par les instances sportives concernées. J'ai totalement réalisé ce souhait. Je ne peux cependant pas me substituer au Comité provincial du Luxembourg appelé à prendre des sanctions à l'encontre des joueurs. Si j'étais procureur du Roi, je me demanderais si je ne peux, d'initiative, poursuivre un coup volontaire donné en dehors d'une phase de jeu. Je ne vise pas, en disant cela, le match de troisième provinciale que vous avez pris comme exemple, mais je parle en général. Dans ma profession d'avocat, j'ai d'ailleurs été amené à défendre un spectateur qui avait pénétré sur le terrain pour asséner un coup de poing à un joueur de l'équipe adverse de celle qu'il supportait

et qui avait été appelé à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Marche-en-Famenne, sur injonction du seul procureur du Roi.

Chacun doit assumer son rôle. La justice doit pouvoir, en toute indépendance, engager des poursuites lorsqu'elle l'estime nécessaire et lorsque les faits ne constituent pas des risques normaux du jeu. Les fédérations, que j'ai sensibilisées depuis mon entrée en fonction, doivent prioritairement mettre l'accent sur le fair-play, la lutte contre le racisme, la violence et la discrimination. Quant à nous, nous devons aussi prendre nos responsabilités, entre autres en imposant des sanctions financières lorsque cela est possible.

Lorsque le club bénéficie d'une subvention, je peux ainsi décider de le sanctionner financièrement. C'est nécessaire et équitable. Un de nos autres rôles consiste à mener une action de sensibilisation la plus large et la plus continue possible, en dehors des opérations ponctuelles. C'est un combat de chaque instant, car le sport a besoin d'être considéré comme valeur d'exemple et non comme un vecteur de violence et d'actions nuisibles dans la société.

M. Yves Evrard (MR). – Vous êtes combattif, tant dans la réplique que dans les actions que vous menez. Vous avez des contacts avec la hiérarchie de chacune des disciplines, qu'il s'agisse des instances fédérales, provinciales ou régionales. Il n'en reste pas moins que le grand public n'a pas conscience de ces éléments. J'ai assisté à quelques rencontres de clubs ayant décidé de jouer le jeu de ce plan «Fair-play» et on ne peut pas dire qu'une réelle dynamique se dégage à ce sujet.

Vous me dites que la société évolue et que...

M. René Collin, ministre des Sports. – Il y a toujours eu de la violence dans le sport. Vous croyiez qu'elle disparaîtrait à la suite d'un changement de ministre des Sports? C'est n'importe quoi!

M. Yves Evrard (MR). – Je ne peux accepter votre position lorsque vous dites que nous ne vivons pas dans un monde de Bisounours et qu'il faut bien faire avec.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je n'ai pas dit ça! Vous présentez les choses comme si l'action politique d'un ministre pouvait permettre de supprimer toute violence dans le sport. Je le conteste. Si vous étiez intellectuellement défaillant, je ne vous interromprais pas. Mais puisque vous ne l'êtes pas, je ne vois pas pourquoi je vous laisserais tenir de tels propos.

M. Yves Evrard (MR). – Parce qu'il y a le respect du débat démocratique et des procédures. Je n'ai aucun problème à être interrompu.

Je dis simplement qu'il est dangereux de se contenter de constater l'existence du phénomène de la violence, alors que c'est vous qui disposez des moyens d'action. Ce n'est pas raisonnable.

J'entends bien que vous prenez des sanctions. Elles doivent toutefois être claires et connues des clubs. Je suis pour ma part incapable de dire ce que risque un club lorsque des dérives se produisent au bord de son terrain. On a un peu le sentiment que les mesures que vous prenez varient en fonction de la situation. Les clubs ne sont pas au courant des risques qu'ils courent. Les plans sont une bonne chose, mais il conviendrait d'insister davantage sur la communication relative aux risques réels. Des exemples doivent être donnés afin que chacun prenne conscience que ces gestes n'ont pas lieu d'être, ni sur le terrain ni dans les tribunes. Il s'agit pourtant d'un phénomène grandissant.

Vous dites que nous ne vivons pas dans un monde de Bisounours. J'ai peur que vous ne banalisiez ainsi des faits de violence qui se produisent sur le terrain, même si je sais que telle n'est pas votre intention. Il vous serait possible de prendre des mesures, par exemple dans le cadre de la formation des arbitres, pour sanctionner les propos inacceptables. Il n'est certes pas facile pour un arbitre d'entendre tout ce qui se passe aux quatre coins d'un terrain et en dehors de celui-ci, mais des faits inadmissibles pourraient être plus sévèrement sanctionnés, dans le chef tant des dirigeants que des joueurs et des supporters.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne peux laisser passer la manière dont vous travestissez ma réponse. Aucun fait de violence n'est tolérable.

Il serait contraire à la vérité de faire croire qu'un terrain de sport est une zone en dehors des réalités de la société que nous connaissons, des défauts d'éducation et du climat de violence qui existe depuis de nombreuses années et qui ne diminue pas.

Depuis dix-huit mois, nous avons renforcé la sensibilisation des fédérations sur la priorité à donner à la lutte contre la violence, sur et en dehors des terrains. Nous avons pris des initiatives nouvelles qui, sur le terrain, reçoivent l'adhésion des participants, en vue d'essayer de les généraliser. Je ne peux évidemment pas préjuger des décisions qui seront prises, mais dès que les instances auront objectivé les faits qui se sont produits lors de certaines rencontres sportives, j'aurai la possibilité d'agir au niveau pécuniaire en privant un club d'une subvention qu'il aurait proméritee.

Et je ne manquerai pas de le faire. Je voudrais simplement que vous ne fassiez pas semblant de ne pas être au courant de toute une série d'initiatives. Et si votre ignorance n'est pas feinte, je suis prêt à faire en sorte que vous en sachiez un peu plus en la matière.

M. Yves Evrard (MR). – Il y a peut-être des éléments que je ne connais pas suffisamment. Donc, en tant que parlementaire, je pense que si je n'ai pas ces éléments...

M. René Collin, ministre des Sports. – Vous pouvez lire les journaux.

M. Yves Evrard (MR). – Les plans sont souvent annoncés dans la presse, belles photos à l'appui, mais il est beaucoup moins question des mesures plus délicates. En ce qui concerne le changement de mentalité, nous sommes d'accord.

On assiste aujourd'hui à la croissance de tels phénomènes, même dans des sports où l'on fait traditionnellement preuve de fair-play, comme le basket. Raison de plus pour que vous redoubriez

d'efforts en tant que ministre. Pour ma part, je ne trouverais pas surprenant qu'un ministre annonce très clairement son intention de mettre en place des observateurs le long du terrain. Il existe selon moi des leviers d'action pour contrer de tels phénomènes.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 20.*